



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

DOM-ROM : Guyane

Question écrite n° 96193

Texte de la question

Mme Chantal Berthelot interroge Mme la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat sur le projet d'installation de radars pour la surveillance des eaux guyanaises dans le cadre de la lutte contre la pêche illégale. La Guyane possède l'un des plus grands potentiels halieutiques de tout le territoire national. Cette ressource est menacée depuis des années par l'activité illégale de bateaux de pêche venus des pays voisins. Ceux-ci violent de manière constante nos frontières, bafouent notre souveraineté nationale, s'attaquent physiquement aux pêcheurs guyanais et même aux forces de l'ordre. Ils utilisent des méthodes de capture interdites par les conventions internationales qui mettent en danger nos ressources halieutiques et notre biodiversité marine. L'absence de radar de surveillance maritime est fortement préjudiciable pour la lutte contre la pêche illégale et la préservation de la richesse halieutique. Ce dispositif de surveillance est réclamé depuis des années par les pêcheurs guyanais, dont l'activité est mise à mal par les illégaux. À l'unanimité, les services de l'État en ont souligné la pertinence. Il permettra aux agents de l'action de l'État en mer d'être informés immédiatement de la présence de navires illégaux dans nos eaux territoriales et d'intervenir plus rapidement pour les appréhender. En outre, il est un complément indispensable au bon fonctionnement de Spationav V2, le dispositif de surveillance maritime le plus complet et intégré d'Europe qui permet d'offrir une vision globale et en temps réel de la situation au large des côtes, qui sera déployé cette année. L'annonce de l'installation de ces deux radars en 2016 par M. Michel Aymeric, secrétaire général de la mer, le 12 septembre 2014 lors de la conférence maritime régionale a suscité une forte attente chez l'ensemble des acteurs. Leur mise en place figure dans le schéma directeur de la fonction de garde-côte. Une étude lancée a déterminé les emplacements les plus pertinents pour couvrir de manière optimale notre littoral : à l'Est au niveau de la Montagne de Kaw et à l'Ouest à Awala-Yalimapo. Cela permettrait de couvrir les deux secteurs frontaliers les plus soumis à la pêche illégale et notamment dans deux aires marines protégées : les réserves naturelles de l'Amana et de l'Île du Grand-Connétable. Mais aujourd'hui, plus d'un an et demi après cette annonce, malgré ces avancées, rien n'a encore été installé. Le projet se retrouve bloqué en l'absence d'une définition claire du rôle de chacun des ministères concernés (ministère de la défense nationale et ministère de l'écologie, développement durable et de l'énergie). Elle souhaiterait que Mme la Ministre clarifie la situation et être informée du calendrier de déploiement de ce dispositif en Guyane.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Berthelot](#)

Circonscription : Guyane (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96193

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Environnement, énergie et mer

Ministère attributaire : Transition écologique et solidaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 mai 2016](#), page 4602

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)